

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux ultérieurs.

Rapport : 2015-06-034 MDF CRECY LA CHAPELLE OPH

Date d'intervention : 11 juin 2015

Identification de la mission

Ce repérage a pour objectif d'identifier les matériaux et les produits susceptibles de libérer des fibres d'amiante à l'occasion des travaux prévus par le donneur d'ordre.

Immeuble bâti visité

Adresse : 14 Square de la Couture
77580 CRECY LA CHAPELLE

Niveau : toiture (voir remarque page 2)

Date de construction : vers 1979

Date du permis de construire : NC

Périmètre du repérage : AMIANTE Avant Travaux de démoissage
tuiles

Fonction du bâtiment : Habitation (Maisons individuelles)

Conclusion

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante

Matériaux et produits	Localisation	Etat de conservation (à titre indicatif)
Fibres ciment (Chapeau (Fibres-ciment))	--Toiture maison n°14 (Chapeau d'un conduit de ventilation)	Bon état

Liste des locaux et éléments non visités

Locaux non visités		
Etage	Locaux	Raisons et investigations complémentaires à réaliser
SANS OBJET		

Éléments ou parties de composants				
Local	Partie de local	Composant	Partie de composant	Raisons et investigations complémentaires à réaliser
SANS OBJET				

Pour les locaux ou parties de locaux ou composants non visités, les obligations réglementaires du propriétaire ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article R. 1334-19 du code de la santé publique. Dans ce cas des investigations complémentaires restent à mener.

Remarque :

Travaux récents effectués : Velux, VMC, Electricité, murs sols de la salle d'eau, WC la cuisine effectués en février 2014.

Les seuls travaux envisagés sont le démoussage des tuiles de la toiture.

Sommaire du rapport

IDENTIFICATION DE LA MISSION.....	1
IMMEUBLE BATI VISITE.....	1
CONCLUSION.....	1
LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE	1
LISTE DES LOCAUX ET ELEMENTS NON VISITES.....	2
REFERENCES REGLEMENTAIRES ET NORMATIVES	4
LE PROPRIETAIRE	4
LE DONNEUR D'ORDRE	4
OPERATEUR(S) DE REPERAGE AYANT PARTICIPE AU REPERAGE.....	4
LA MISSION DE REPERAGE	5
CONDITIONS	5
EXTRAIT DE L'ANNEXE 13.9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (LISTE NON EXHAUSTIVE)	6
LE RAPPORT DE REPERAGE	7
LISTE DES PARTIES DE L'IMMEUBLE VISITEES.....	8
LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS REPERES.....	8
CROQUIS OU PLAN DE REPERAGE	10
ALBUM PHOTOS.....	11
SIGNATURES	12
ATTESTATION DE COMPETENCE	13
ATTESTATION D'ASSURANCE	14

Références réglementaires et normatives

Textes réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté du 26 juin 2013 relatif au repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage. • Décret 2012-639 du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante • Décret 2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis • Article R.134-14 à R.1334.29, Article R.1336.2 à R.1336.5, du code de la Santé Publique • Annexe 13.9 du Code de la Santé Publique • Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification • Décret 2006-761 du 30 juin 2006 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante et modifiant le code du travail
Norme(s) utilisée(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Norme NF X 46-020 de décembre 2008 : « Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis » et son guide d'application GA X 46-034

Le propriétaire

OPH77

Adresse :

10 Avenue Charles Péguy - BP 114
77002 MELUN Cedex

Personne représentant le Propriétaire lors de la visite : sans

Le donneur d'ordre

Qualité : Agence

Nom : OPH77

Téléphone : 01.64.14.14.77

Adresse :

10 Avenue Charles Péguy - BP 114
77002 MELUN CEDEX

Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage

Entreprise de diagnostic

Avicéa

30 RUE DE L'INDUSTRIE
cedex 563
92500 RUEIL MALMAISON

Tél : 01 76 63 72 60

Fax : 01 47 51 75 46

Email : contact@avicea.fr

N° SIRET :

499 432 342 00016

Assurance RCP :

ALLIANZ Police n° 49 022 209 (31 Décembre 2015)

Nom et prénom de l'opérateur

M. DE FREITAS

Certification

N° de certification :

2584250

Organisme :

BUREAU VERITAS

Date d'échéance :

04/03/2018

La mission de repérage

Objectif :

Il s'agit d'assurer la protection des salariés qui vont effectuer des travaux et de l'environnement du bâtiment qui va l'objet de transformation.

Lors des travaux certains matériaux sont sollicités et le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante mentionnés dans la liste C de l'annexe 13.9 du Code la santé publique.

Ces matériaux et produits étant susceptibles de libérer des fibres d'amiante en cas d'agression mécanique résultant de l'usage des locaux (chocs et frottements) ou générée à l'occasion d'opérations d'entretien ou de maintenance. Il concerne également des matériaux auxquels on ne peut accéder que par travaux destructifs.

Les résultats du repérage doivent être transmis à toute personne appelée à concevoir ou à réaliser les travaux, à qui incombent, en application du code du travail, l'organisation et la mise en œuvre des normes de protection requises.

Ainsi, sauf impossibilité technique, il doit être procédé, avant la démolition, à un retrait des matériaux contenant de l'amiante.

Clause de validité

Seule l'intégralité du rapport original peut engager la responsabilité de la Société Avicéa.

Le cadre de la mission

Champ d'application :

Tous les bâtiments dont le permis de construire a été délivré avant le 1er juillet 1997, maisons individuelles comprises, doivent faire l'objet d'un repérage spécifique avant travaux.

Le cadre réglementaire de la mission

La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page 4 du présent rapport.

Le programme de repérage de la mission réglementaire

Le programme de repérage est défini à minima par l'Annexe 13.9 du Code de la santé publique modifié (Liste C) et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

Conditions

Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision décembre 2008.

Plan et procédures de prélèvements

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention

Devoir de conseil

Sans objet

Extrait de l'annexe 13.9 du Code de la santé publique (liste non exhaustive)

Liste C mentionnée à l'article 1334-22	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
1 - Toiture et étanchéité	
Plaques ondulées.	Plaques en fibres-ciment
Ardoises.	Ardoises composite, ardoises en fibres-ciment
Eléments ponctuels.	Conduits de cheminée, conduits de ventilation...
Revêtements bitumineux d'étanchéité.	Bardeaux d'asphalte ou bitume (« shingle »), pare-vapeur, revêtements et colles.
Accessoires de toitures	Rivets, faîtages, closoirs...
2 - Façades	
Panneaux-sandwichs	Plaques, joints d'assemblage, tresses....
Bardages.	Plaques et « bacs » en fibres-ciment, ardoises en fibres-ciment, isolants sous bardage.
Appuis de fenêtres	Eléments en fibres-ciment.
3 - Parois verticales intérieures et enduits	
Murs et cloisons	Flocages, enduits projetés, revêtements durs (plaques planes en fibres-ciment), joints de dilatation.
Poteaux (périphériques et intérieurs).	Flocages, enduits projetés, joints de dilatation, entourage de poteaux (carton, fibres-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre),
Cloisons légères ou préfabriquées	Peintures intumescentes, panneaux de cloisons, jonction entre panneaux préfabriqués et pieds/têtes de cloisons : tresse, carton, fibres-ciment.
Gaines et coffres verticaux.	Flocage, enduits projetés ou lissés ou talochés ayant une fonction coupe-feu, panneaux.
Portes coupe-feu, portes pare-flammes.	Vantaux et joints.
4 - Plafonds et faux plafonds	
Plafonds.	Flocages, enduits projetés, panneaux collés ou vissés, coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciment, composite).
Poutres et charpentes (périphériques et intérieurs).	Flocages, enduits projetés, peintures intumescentes.
Interfaces entre structures	Rebouchage de trémies, jonctions avec la façade, calfeutrements, joints de dilatation.
Gaines et coffres horizontaux.	Flocages, enduits projetés, panneaux, jonction entre panneaux.
Faux plafonds.	Panneaux et plaques.
5 - Revêtements de sol et de murs	
Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement).	Dalles plastiques, colles bitumineuses, les plastiques avec sous-couche, chape maigre, calfeutrement des passages de conduits, revêtement bitumineux des fondations.
Revêtement de murs	Sous-couches des tissus muraux, revêtements durs (plaques menuiserie, fibres-ciment), colles des carrelages.
6. Conduits, canalisations et équipements	
Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides).	Calorifugeage, enveloppe de calorifuge, conduits en fibres-ciment.
Conduits de vapeur, fumée, échappement.	Conduit en fibres-ciment, joints entre éléments, mastics, tresses, manchons.
Clapets/volets coupe-feu	Clapet, volet, rebouchage.
Vide-ordures.	Conduit en fibres-ciment.
7 - Ascenseurs et monte-charge	
Portes palières.	Portes et cloisons palières.
Trémie, machinerie.	Flocage, bourre, mur/plancher, joint mousse.
8 - Equipements divers	
Chaudières, tuyauteries, étuves, groupes électrogènes, convecteurs et radiateurs, aérothermes...	Bourres, tresses, joints, calorifugeages, peinture anti condensation, plaques isolantes (internes et externes), tissu amiante.
9 - Installations industrielles	
Fours, étuves, tuyauteries...	Bourre, tresses, joints, calorifugeages, peinture anti condensation, plaques isolantes, tissu amiante, freins et embrayages.
10 - Coffrages perdus	
Coffrages et fonds de coffrages perdus.	Eléments en fibres-ciment.

Le rapport de repérage

Périmètre du repérage : AMIANTE Avant Travaux

Date d'exécution de la visite : 11 juin 2015

Date d'émission du rapport de repérage : 12 juin 2015

Documents demandés : rapports amiante antérieurs, plans, descriptif travaux

Documents remis : descriptif travaux

Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses.

Liste des parties de l'immeuble visitées

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

Bâtiment – Etage	Locaux
	Toiture

Liste des matériaux et produits repérés

Synthèse des résultats du repérage :

Composants de la construction	Partie du composant vérifié ou sondé	Localisation	Photos n°	Prélèvements Echantillons n°	Analyses n°	Présence d'amiante (*)	Analyse ou éléments de décision de l'opérateur
Chapeau d'un conduit de ventilation	Fibres ciment Chapeau (Fibres-ciment)	--Toiture maison n°14	17	NON		OUI	Sur jugement personnel de l'opérateur

Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante

Toiture maison n°14		
Type de composant Matériau observé	Fibres ciment Chapeau d'un conduit de ventilation : Chapeau (Fibres-ciment)	Photo 17
Prise d'échantillon	NON	
Conclusion	PRESENCE (Sur jugement personnel de l'opérateur)	

Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante après analyse en laboratoire

Matériaux et produits	Localisation	Numéro de prélèvement	Numéro d'analyse
SANS OBJET			

Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante sur décision de l'opérateur

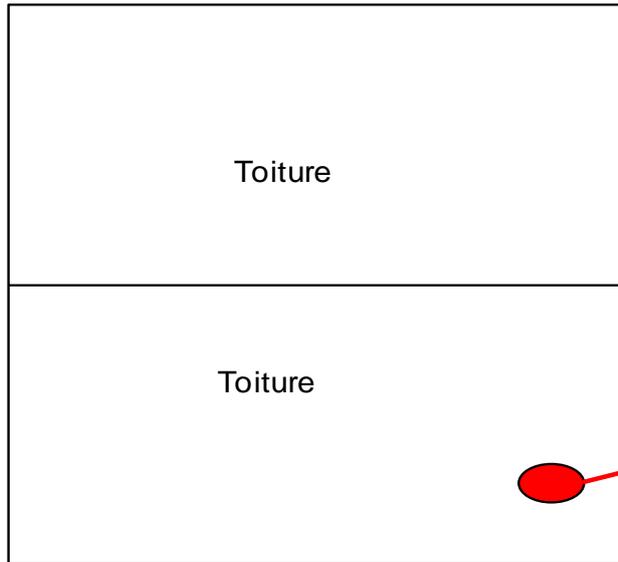
Matériau ou produit	Localisation	Analyse ou éléments de décision de l'opérateur en absence d'analyse
Fibres ciment (Chapeau (Fibres-ciment))	--Toiture maison n°14 (Chapeau d'un conduit de ventilation)	Sur jugement personnel de l'opérateur

Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante après analyse en laboratoire :

Matériaux et produits	Localisation	Numéro de prélèvement	Numéro d'analyse	Photo
SANS OBJET				

Croquis ou Plan de repérage

14 Square de la
Couture
77580 Crecy La
Chapelle
Maison individuelle



Toiture maison n°14
Chapeau d'un conduit de ventilation
Chapeau (Fibres-ciment),
EP/2101 (photo n° 17)



Album photos



Photo N° 17
AMIANTE CIMENT
Toiture maison n°14
Chapeau
d'un conduit de ventilation
Chapeau (Fibres-ciment)

Signatures

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par
:BUREAU VERITAS.

Adresse de l'organisme certificateur :
60 Avenue du Général de Gaulle 92046 PARIS LA DEFENSE

Cachet de l'entreprise



Fait à : RUEIL MALMAISON
le : 12 juin 2015

Par Avicéa
Nom et prénom de l'opérateur :
M. DE FREITAS

Signature de l'opérateur

La société Avicéa atteste que ni ses employés, ni elle-même, ne reçoivent, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte sa prestation, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit.

Attestation de compétence



BUREAU VERITAS
Certification

Certificat
Attribué à

Monsieur Michel DE FREITAS

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat
Amiante	Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	05/03/2013	04/03/2018

La validité du certificat peut être vérifiée en se connectant sur le site : www.bureauveritas.fr/certification-diag




Date : 29/05/2015
Numéro de certificat : 2799100

Jacques MATILLON
Directeur Général





cofrac
CERTIFICATION
DE PERSONNES
ACCREDITATION
N°4-0087
portée disponible
sur www.cofrac.fr

BUREAU EN CHARGE : Bureau Veritas Certification France – 60, avenue du Général de Gaulle – 92046 Paris La Défense
BUREAU EMETTEUR : Bureau Veritas Certification France – 41, chemin des Peupliers – BP 58 – 69573 Dardilly Cedex

Attestation d'assurance

Police n° 49 022 209 - Adhésion n° TO 168 010



Attestation d'Assurance

Allianz Responsabilité Civile des Entreprises et de Services

La Compagnie Allianz I.A.R.D, dont le siège social est sis 87 rue de Richelieu 75002 PARIS, atteste que

AVICEA
30 RUE DE L'INDUSTRIE
92500 RUEIL MALMAISON

a souscrit auprès d'elle sous le n° 49 022 209 un contrat d'assurance ayant pour objet de satisfaire à l'obligation édictées par les articles L271-6 et R-271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation et de le garantir contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités suivantes :

Amiante: Constat vente . Constat avant travaux ou démolition .Diagnostic Technique Amiante (DTA) . Contrôle Périodique Amiante.
Plomb: Constat de Risques d'Exposition au Plomb (CREP) . Diagnostic du Risque d'Intoxication par le Plomb (DRIP) . Recherche de plomb avant travaux .

Diagnostic de Performance Energétique (DPE)
Diagnostic Termites – Etats parasitaires
Contrôle des Installations de Gaz
Contrôle des Installations Electriques
Etat de l'installation intérieure de l'électricité dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques (sécurité du travail)
Expertise sur les installations d'assainissement autonome
Etat des Risques Naturels et Technologiques (ERNT)
Vérification des équipements et installations incendie
Loi Carrez
Diagnostic métrage habitable Loi Boutin
Prêts conventionnés – Prêts à taux zéro – Normes d'Habitabilité (notamment dans le cadre des dispositifs spéciaux de type de Robien, Scellier)
Etat des lieux locatifs
Détermination des millièmes de copropriété
Diagnostic technique SRU
Diagnostic Accessibilité
Diagnostic Eco Prêt (méthode TH-C-E ex)
Etude thermique réglementaire (RT 2005 - RT 2012)
Conseil en rénovation énergétique à l'exclusion de "toutes activités de maîtrise d'œuvres et d'assistance à maîtrise d'œuvres"

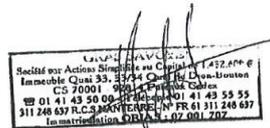
Garantie RC Professionnelle : 500 000 € par sinistre et 1 000 000 € par année d'assurance.

La présente attestation valable, sous réserve du paiement des cotisations, pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2015.

Le présent document, établi par Allianz I.A.R.D, a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager Allianz I.A.R.D au-delà des clauses et conditions du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables à l'assuré le sont également à toute personne bénéficiaire de l'indemnité. Toute adjonction autre que les cachets et signature du représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Fait à Paris le 15 décembre 2014

Pour la Compagnie Allianz I.A.R.D, et par délégation



L'IMMOBILIER

Allianz Vie
S.A. au capital de 643 054 425 euros
340 234 962 RCS Paris
N° TVA : FR99 240 234 962

Allianz I.A.R.D.
S.A. au capital de 938 787 416 euros
542 110 291 RCS Paris
N° TVA : FR76 542 110 291

Entreprises régies par le Code
Des Assurances
Siège social :
87 rue de Richelieu 75002 Paris